

JOURNÉE D'ÉTUDE

 Barreau
de NANTES

 EDEM
équipe droits européens et migrations



Le RÈGLEMENT



EuropeanMigrationLaw.eu

DUBLIN III

AVOCATS POUR
LA DÉFENSE
DES DROITS
DES ÉTRANGERS

& son APPLICATION



Journée d'étude organisée par
la COMMISSION «DROIT DES ÉTRANGERS» du barreau de Nantes

Quel contrôle du juge national sur le transfert Dublin ?

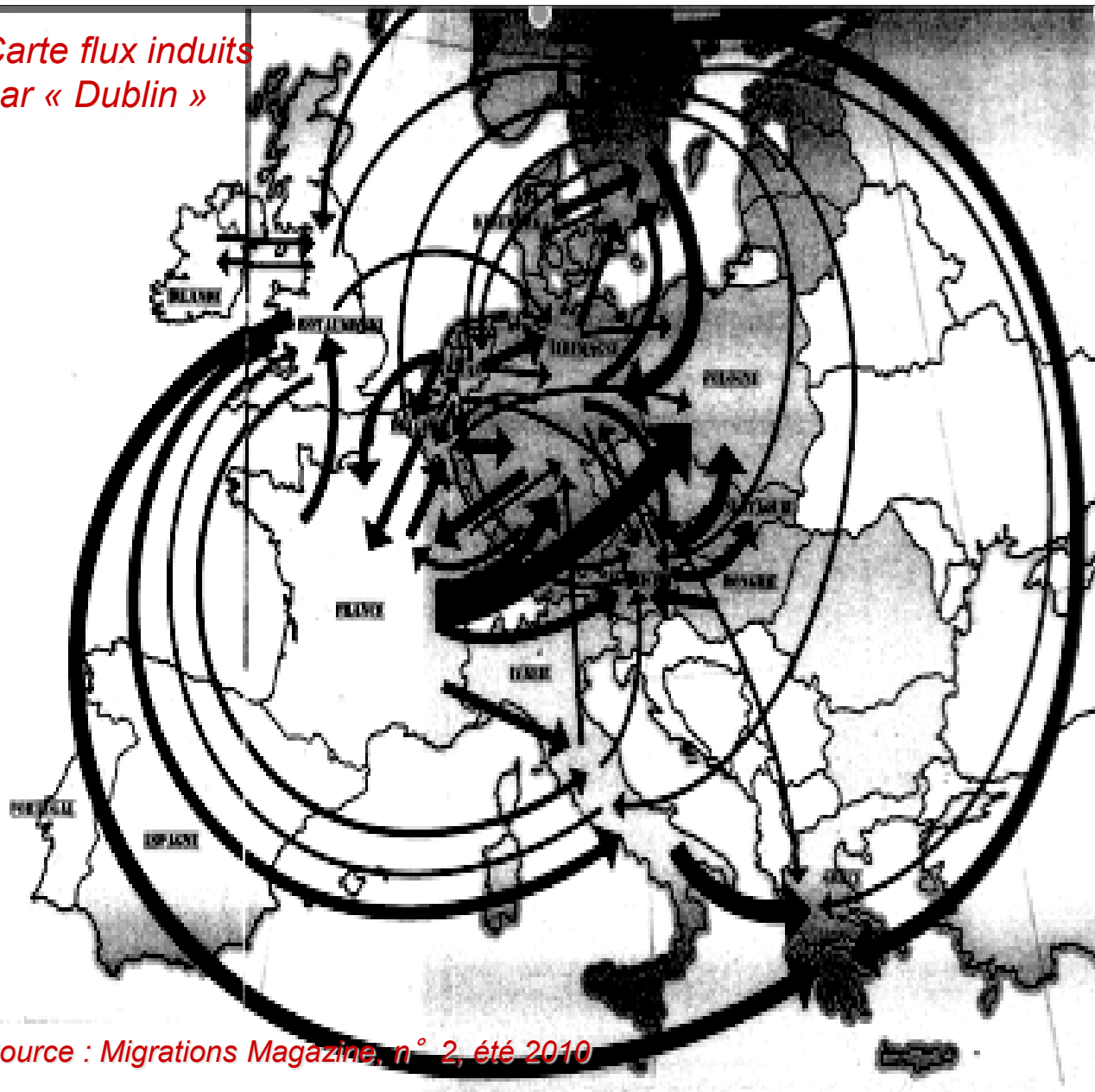
Modération : Emmanuelle Néraudau – Avocate (Nantes)

JOURNÉE D'ÉTUDE

Barreau
de NANTES

EDEM
équipe droits européens et migrations

*Carte flux induits
par « Dublin »*



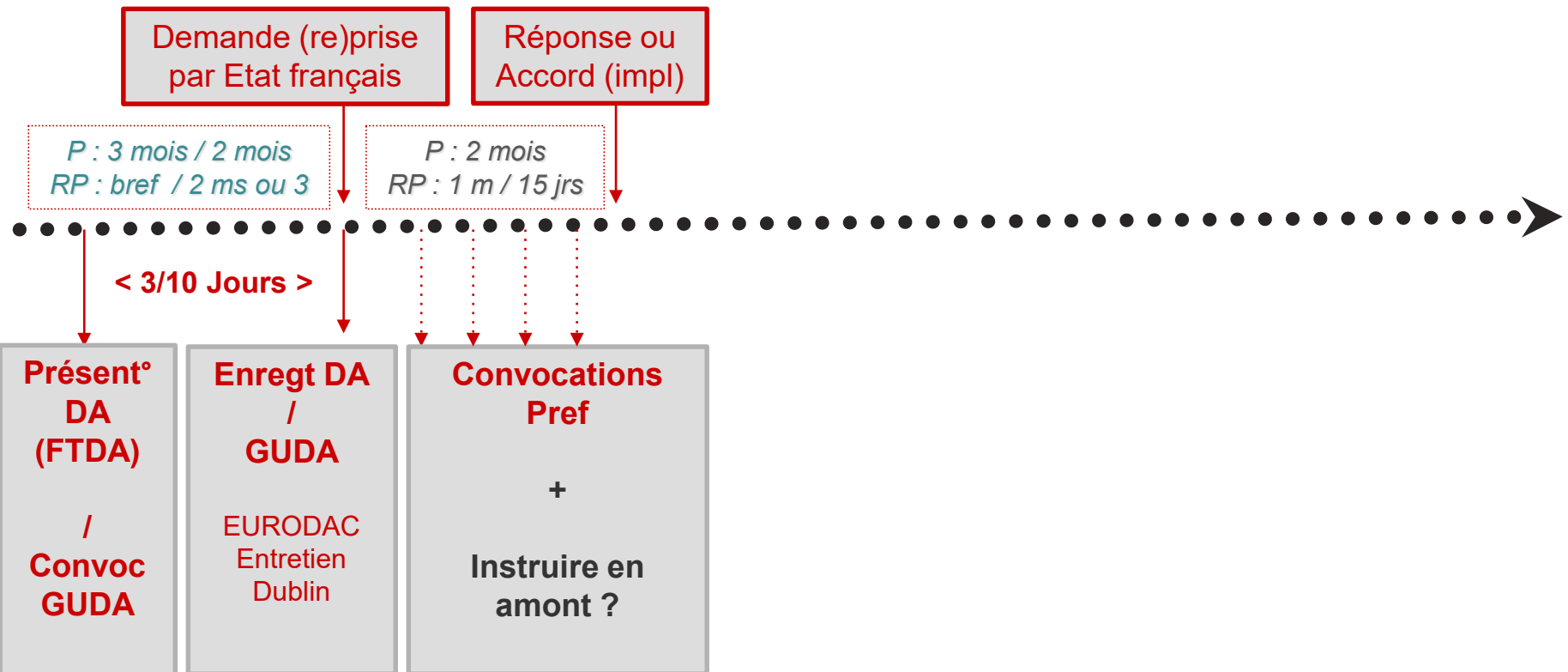
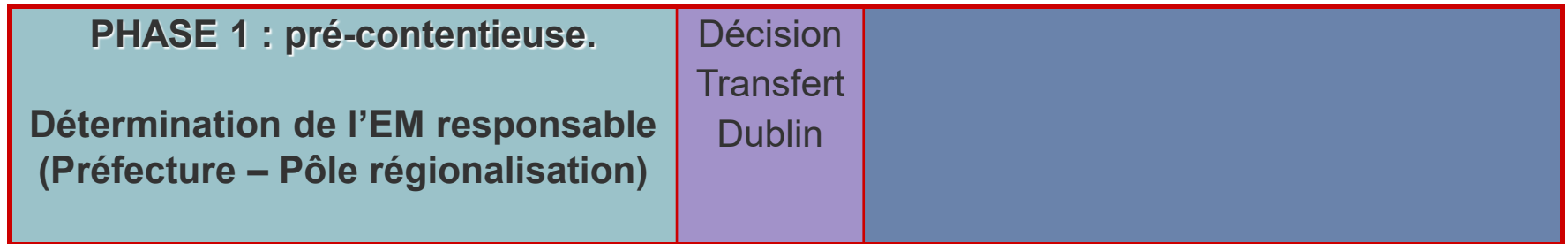
EuropeanMigrationLaw.eu

AVOCATS POUR
LA DÉFENSE
DES DROITS
DES ÉTRANGERS

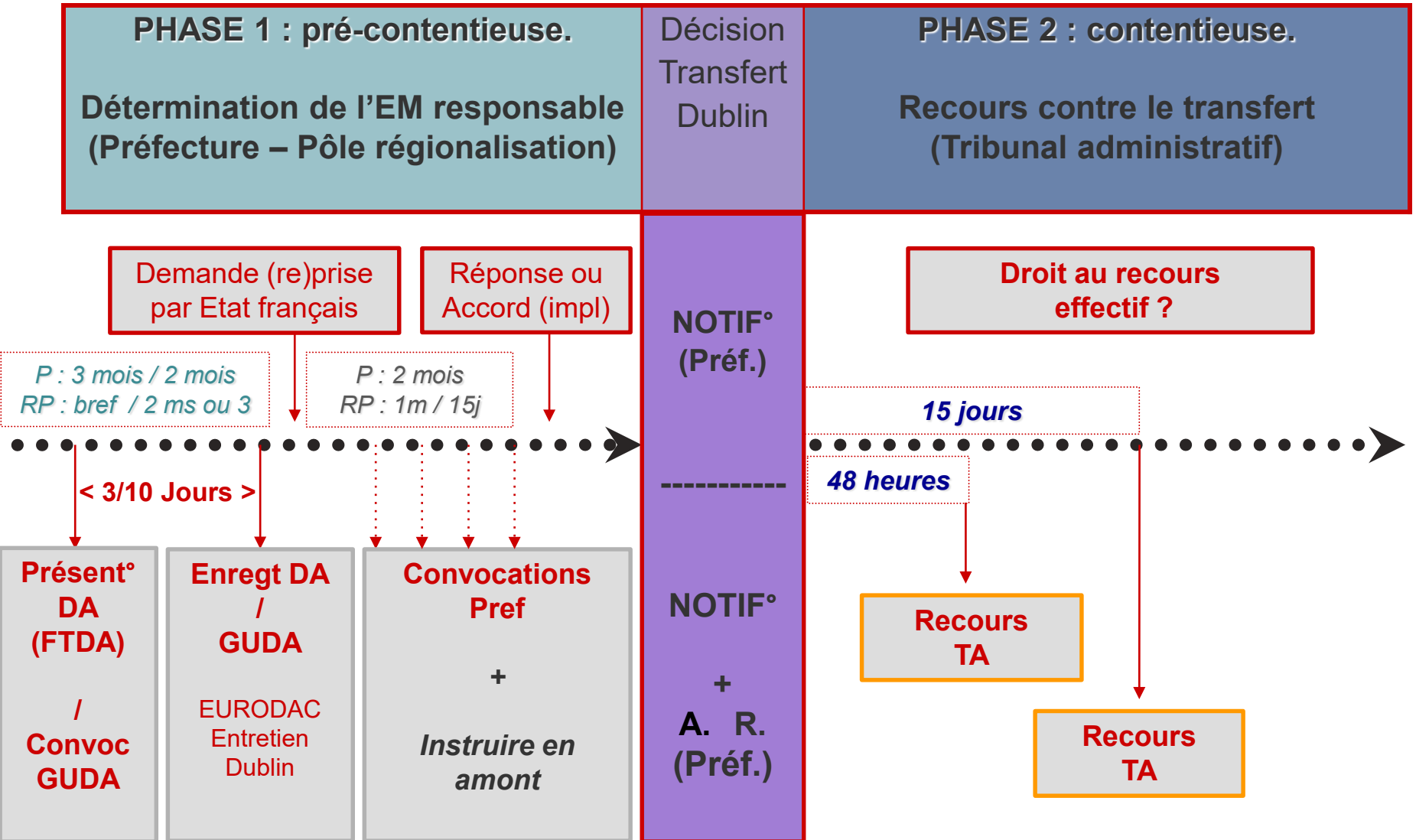
**Transferts Dublin
interrogent les droits
fondamentaux, en
l'état actuel du RAEC**

Source : Migrations Magazine, n° 2, été 2010

I - Le demandeur d'asile sous « procédure Dublin »



I - Le demandeur d'asile sous « procédure Dublin »



II - Le caractère effectif des recours contre le transfert

** Le recours effectif, au sens des cours européennes, doit remplir au moins 2 conditions :*

1 – La possibilité d’obtenir la suspension de l’exécution du transfert.

2 - L’exigence d’un examen rigoureux des griefs invoqués contre le transfert

➔ Suppose la possibilité pour le DA de se prévaloir d’un grief défendable

1° **Obstacles pratiques : droit à l’information et entretien de protection**

2° **Obstacles au fond : possibilité de se prévaloir d’un grief défendable ? Charge preuve ?**

3° **Obstacles liés à la nature du contrôle : possibilité de verser des éléments à l’audience**

➔ NB : plusieurs arrêts de la CEDH sont venus condamner (articles 3 et 13 CEDH), notamment la Belgique, pour un contrôle du juge national qui se placerait « fictivement » à la date de la décision contestée (CEDH, **Yoh-Ekale, 2011) ou qui ne tiendrait pas compte des éléments / preuves transmises postérieurement à l’entretien Dublin (CEDH, **MSS**, 11 janvier 2011).**



Le RÈGLEMENT
DUBLIN III
& son APPLICATION

* **Procédure pré-contentieuse et garanties procédurales.**

**Pascale KORN - avocate
Barreau de Paris.**

* **Procédure contentieuse et les moyens de légalité interne.**

**Morade ZOUINE - avocat
Barreau de Lyon.**